



Ville de Vaujours

DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme

Réf. : DB/ST/TD/NB/PH

Demande déposée le 9/12/2020		N° DP 093 074 20 C0089
Par :	MONSIEUF	
Demeurant à :	43 BIS RUE DE COUBRON 93410 VAUJOURS	
Pour :	RAVALEMENT ET ISOLATION EXTERIEUR	
Sur un terrain sis à	43 BIS RUE DE COUBRON 93410 VAUJOURS	
Cadastré :	C 923	
		Surface de plancher créée: m ²
		Nb de logements: 1
		Nb de bâtiments: 1
		Destination : HABITATION

ARRETE MUNICIPAL tendant à la décision de NON OPPOSITION n° 21/053

Monsieur,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.423-1 et suivants ;
- Vu** le plan local d'urbanisme adopté le 19 décembre 2017 en application de l'article L 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- Vu** le contenu et les effets du plan local d'urbanisme aux articles L 151-1 et suivants et L 152-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- Vu** l'avis de l'architecte des Bâtiments de France en date 29 janvier 2021 ;
- Vu** la déclaration préalable susvisée ;

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les travaux décrits ci-dessus **peuvent être exécutés en respectant les prescriptions ci-dessous :**

-ARRETE-

Article 1 : Les travaux devront être conformes au projet joint ;

- Pose panneaux d'isolation, fixation par chevillage, marouflage de l'armature en fibre de verre et finition par un enduit mince teinte 0085 ;
- Pose profilée aluminium, couverture en protection de l'isolant au niveau terrasse, partie haute de la façade arrière et pignons ;
- Remise en état de la gouttière et de la descente d'eau en pvc ;

- Dessous de toit : grattage, ponçage, application deux couches de peinture bois ;
- Dépose de la toiture en totalité, pose de l'ossature charpente, pose isolation laine de verre IBR ;
- Pose tuiles, reprise du solin , pose gouttière et descente d'eau

Article 2 : Tous travaux ou installations prévus en bordure de la voie ou nécessitant une occupation du domaine public sont subordonnés à l'obtention d'une permission de voirie après l'instruction d'une demande à déposer auprès des Services Techniques.

Article 3 : A l'issue des travaux, le pétitionnaire devra transmettre en mairie, en trois exemplaires le formulaire dûment complété de Déclaration Attestant l'Achèvement des Travaux (DAACT – cerfa n°13408*05) pour procéder à la conformité.

Veillez agréer, **Monsieur**, l'assurance de ma considération distinguée.

Vaujours, le 8 février 2021



Pour le Maire,
Le 6^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme,
les espaces verts, les travaux et les voiries,

Stéphane PAU

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment : obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

- **VALIDITE** : Les effets de la déclaration sont caducs si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Le décret n°2014-1661 du 29 décembre 2014 porte ce délai de validité à 3 ans à une déclaration intervenue au plus tard le 31 décembre 2015.

Vous pouvez demander la prolongation de votre autorisation si vous ne pouvez pas commencer les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous prévoyez d'interrompre le chantier durant plus d'1 an. L'autorisation peut être prolongée 2 fois pour une durée d'1 an. La demande doit être faite par courrier en 2 exemplaires, 2 mois avant l'expiration du délai de validité (ou avant l'expiration de votre 1^{ère} demande de prolongation). Ce courrier doit être adressé par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé en mairie.

- **AFFICHAGE** : La décision de non opposition à la déclaration préalable ou l'arrêté de permis doivent être affichés sur le terrain par les soins du bénéficiaire, de manière visible de l'extérieur, dès sa notification. Les conditions de l'affichage sur le terrain sont définies par l'article R.424-15 et les articles A.424-15 à A.424-18 du code de l'urbanisme. Il faut retenir que l'affichage sur le terrain doit : être visible de l'extérieur, être réalisé dès notification de l'arrêté pendant toute la durée du chantier, mentionner l'obligation prévue à peine d'irrecevabilité par l'article R.600-1 de notifier tout recours administratif ou contentieux à l'auteur de la décision ainsi qu'à son bénéficiaire.

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le délai de recours contentieux des tiers est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de DEUX MOIS d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à compter de la notification de la décision ou de l'arrêté contestés. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat.

Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. « **Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr** »

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par le pétitionnaire dès le début des travaux. A défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

Mr et Mme
43 Bis rue de Coubron
93410 Vaujours



DP 093 074 2 0 C 0 0 8 9

Monsieur le Maire,
Mairie de Vaujours
Rue Alexandre BOUCHER
93410 Vaujours

Vaujours, le 28 septembre 2020

Demande d'autorisation de travaux

Monsieur le Maire,

Propriétaires d'une maison situé au 43 bis rue de Coubron, nous avons pour projet d'effectuer l'isolation extérieur de notre maison.

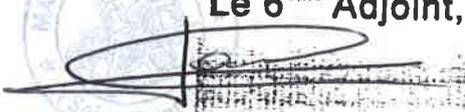
C'est pourquoi nous sollicitons votre bienveillance afin que vous nous donniez votre autorisation pour effectuer ces travaux de rénovations.

Vous trouverez en pièce jointe les documents nécessaires au bon déroulement de notre requête et nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations les plus respectueuses.

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307420C0089
Vaujours, le 28.09.2020
Le Maire,

Cordialement,


Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

Monsieur et Madame

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISEMINISTÈRE CHARGÉ
DE L'URBANISME

Déclaration préalable

à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Formulaire à utiliser si :

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...).
- Vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D. P. 093 074 20 C 0089

Mairie de Vaujours
SEINE SAINT-DENIS
22 404
09 DEC. 2020

le 09-12-2020

La présente demande a été reçue à la mairie

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National

1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : France

Vous êtes une personne morale

Dénomination : _____ Raison sociale : _____

N° SIRET : _____ Type de société (SA, SCI,...) : Vu pour être annexé

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

à la déclaration préalable

N° 093 074 20 C 0089

Vaujours, le 11/02/2021

Le Maire,

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 43 bis Voie : rue de Coubron

Lieu-dit : _____ Localité : Vaujours

Code postal : 92110 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____

Division territoriale : _____

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Stéphane PAU

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____

Division territoriale : _____

Téléphone : _____

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 43 bis Voie : rue de Coubron

Lieu-dit :

Localité : Vaujours

Code postal : 93410 BP : Cedex :

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4)

Préfixe : Section : C Numéro : 923

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 129 m²

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

4 - Le projet

4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

Nouvelle construction

Type d'annexe créée :

Piscine

Garage

Véranda

Abri de jardin

Autre (précisez) :

Travaux sur une construction existante

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

Autre (précisez) : ravalement / isolation extérieur

Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) :

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307420C0089
Vaujours, le 11.02.2021

Votre projet concerne : votre résidence principale votre résidence secondaire

Le Maire,

4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

• la surface de plancher existante : _____ • la surface de plancher créée : _____

• la surface de plancher supprimée : _____

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

5- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

se situe dans les abords d'un monument historique

Stéphane PAU

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210219-21-053-A1
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021

6 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. (Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes propriétaire ou co-indivisaire du terrain ou si vous avez l'autorisation ou un mandat du ou des propriétaires).

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À

Le :

V. PAUJOURS
09/12/2020

Signature du (des) déclarant(s)

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

DP 093 074 20 C 0089

09 DEC. 2020

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable

N°.....09307420C0089

Vaujours, le...11.02.2021

—Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable

Accuse de réception en préfecture
093-219300746-20210219-21-053-AI
Date de réception, Préfecture : 19/02/2021

à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

09 DEC. 2020

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P DP 093 074 20 C 0089

Dpt Commune Année N° de dossier



1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) :m²

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement :m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables(1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiaire d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert

Pour la réalisation des ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5) (6) ?

Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ?m². Quel est le nombre de logements existants ?

1.2.3 Création d'abris de jardin, de pigeonniers et colombiers

Quelle est la surface taxable (1) créée ?m²

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine, créée par le projet :m².

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :m².

1.4 - Redevance d'archéologie préventive

Veillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet

au titre des locaux :

au titre de la piscine :

au titre des emplacements de stationnement :

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307420C0089
Vaujours, le 11.02.2021
Le Maire,



Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210219-21-053-AI
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021

1.5 – Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non

La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non

2 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

3 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date 09/12/2020

Nom et Signature du déclarant

Vu pour être annexé

à la déclaration préalable
N° 09307420C0089
Vaujours, le 14.02.2021

Le Maire,

09 DEC. 2020



Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

Vu par la déclaration préalable
Villepinet, le 29 août 2020
Vaujours, le 11/02/2024
Le Maire.

DEVIS ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR



MR et MME
43 bis, rue de Coubron
93410 Vaujours

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

[Signature]
Stéphane PAU

21 avenue des merisiers 93420 Villepinet
Tél: 09 72 38 40 35
contact@isoreha.fr
www.isoreha.fr
Votre interlocuteur Mr Hadouchi
Portable: 06 25 82 82 89

DP 093 074 20 C 0089

09 DEC. 2020

DESIGNATIONS	U	Quantité	Prix unitaire	Total
INSTALLATION / PROTECTION				
Installation de chantier et protection.	ens	1,00	200,00	200,00
Mise en place d'un échafaudage de pied, transport aller retour.	ens	1,00	2 200,00	2 200,00
TRAVAUX PREPARATOIRE				
Préparation des supports: dépose de l'ancien isolant, rebouchage des trous, reprise des enduits non adhérent.	ens	1 250,00	1 550,00	1 550,00
ISOLATION DE TOUTE LES FACADES				
Système d'isolation thermique par l'extérieur de type enduit mince sur isolant, fixation callé-chevillé : Isolant panneau de polystyrène, épaisseur 120 mm. Conductivité thermique : Lambda = 0,032 W/(m.K). Résistance thermique : R= 3,80 m².K/W Marque : FaçadeBox 31 de chez IsoBOX Isolation. Certificat ACERMI N°18/119/1352.				
Pose rail de départ.	ml	44,28	18,60	823,61
Pose panneaux d'isolation, fixation par chevillage, marouflage de l'armature en fibre de verre, finition par un enduit mince, teinte 0085 de chez Baumit.	m²	196	105,30	20 638,80
Traitement des angles par des baguettes d'angle entoilées renforcées.	ens	1,00	1 380,00	1 380,00
PROTECTION DES APPUIS DE FENETRES				
Appuis de fenêtre en profilé aluminium laqué.	ens	1,00	1 150,00	1 150,00
DIVERS				
Pose profilé aluminium, couverture en protection de l'isolant au niveau terrasse, partie haute de la façade arrière et pignons.	ens	1,00	2 980,00	2 980,00
Remise en état de la gouttière et de la descente d'eau en pvc.	ens	1,00	1 150,00	1 150,00
Dessous de toit: grattage, ponçage, application deux couches de peinture bois.	ens	1,00	220,00	220,00
RENOVATION TOITURE ESCALIER				
Dépose de la toiture en totalité, pose de l'ossature charpente, pose isolation Laine de verre IBR Revêtu Kraft Isover ép. 240 mm - R = 6,00 m².K/W - Lambda 40, pose tuiles, reprise du solin, pose gouttière et descente d'eau.	ens	2 780,00	2 780,00	2 780,00
			MONTANT HORS TAXE	35 072,41 €
			MONTANT TVA 5,5 %	1 928,98 €
			MONTANT TOTAL TTC	37 001,39 €

Devis valable un six mois

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

Assurance: Garantie décennale GAN assurance n° contrat 10116041

Vu pour être annexé
la déclaration préalable
de travaux
W. Vaujours, le 19/02/2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

DP 093 074 20 C 0089

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210219-21-053-AI
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021



Parcelles (DGFIIP)

09 DEC. 2020

Parcelles (DGFIIP)



Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09320742000089
Vaujours, le 11.02.2021

Le Maire,
Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU

DP 093 074 20 C 0 0 8 9

09 DEC 2020



DP 093 074 2 0 C 0 0 8 9

09 DEC. 2020



vu pour être

la déclaration.

093074200089
Vaujours, le 11/07/2021

Le Maire,

Pour le Maire,

Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210219-21-053-A1
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021



Vu pour être annexé
à la décision préalable
N° 2020-02-00009
Vaujours, le 19/02/2021



Le Maire,

Pour le Maire
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU



Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210219-21-053-A1
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021

Vu pour
à la déclaration
N° 09307420C0089
Vaujours, le 19/12/2020
Le Maire,



Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU



DP 093 074 20 C 0089

09 DEC. 2020



Accuse de réception en préfecture
093740300746-20201219-21-053-A1
Date de rétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021

DP 093 074 20 C 0089

09 DEC. 2020



Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 093740300746-20201219-21-053-A1
Vaujours, le 19/12/2020

Le Maire,
Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

DP 093 074 20 000 89 3

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210219-21-053-A1
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021

09 DEC. 2020



Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 0930742000089
Aujourd'hui, le 11.02.2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU





09 DEC. 2020

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210219-21-053-A1
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021

Vu pour être annexé

à la déclaration préalable

N° 09307420C0089

Vaujours, le 19/12/2020

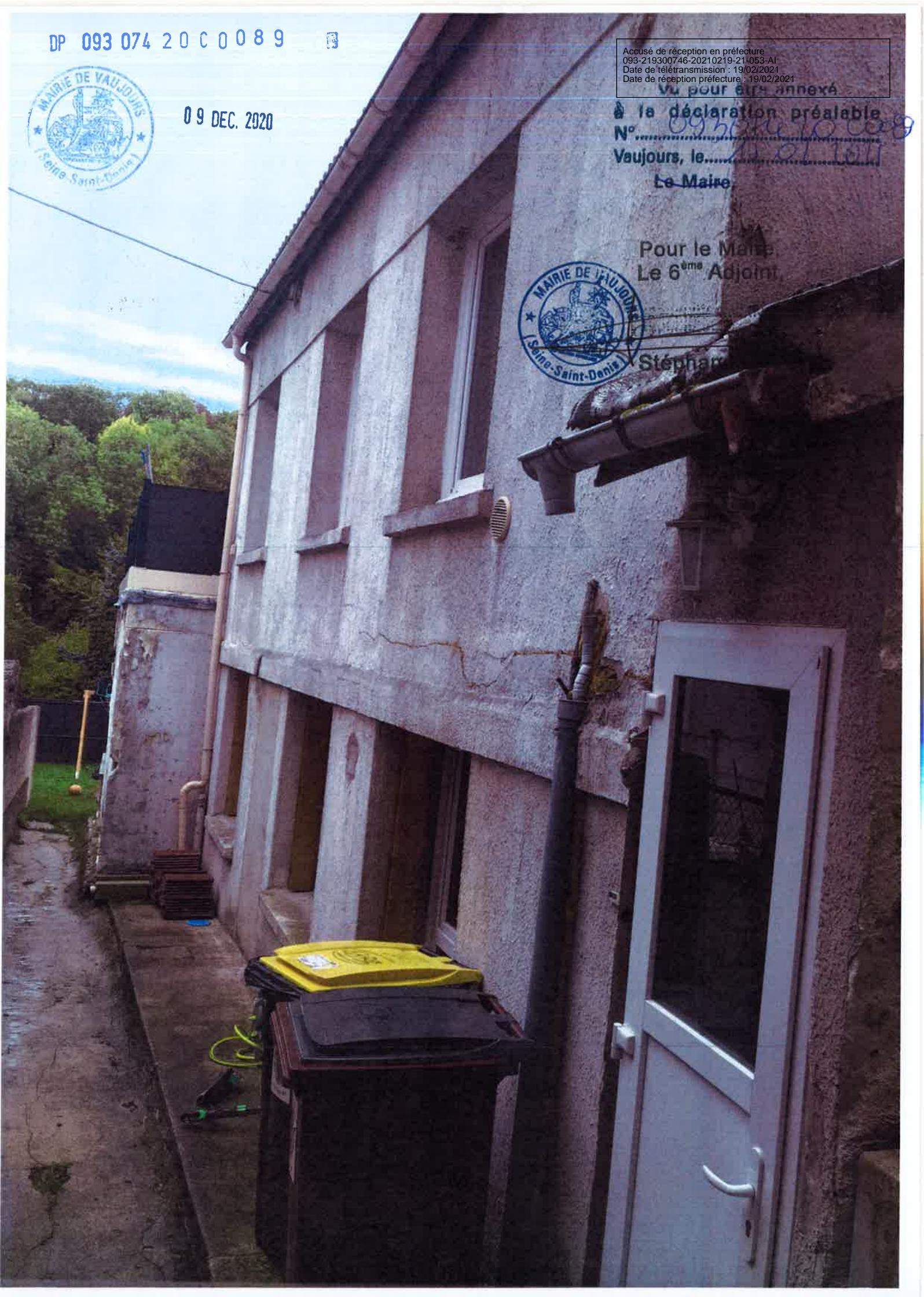
Le Maire

Pour le Maire

Le 6^{ème} Adjoint



Stéphane





MINISTÈRE DE LA CULTURE

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210119-210587A
Date de télétransmission : 19/01/2021
Date de réception en préfecture : 19/01/2021



Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
Service métropolitain de l'architecture et du patrimoine - pôle 93

Dossier suivi par : Yann BLUSSEAU

Objet : demande de déclaration préalable

VILLE DE VAUJOURS
SERVICE URBANISME
20 RUE ALEXANDRE BOUCHER
93410 VAUJOURS

A Saint-Denis, le 29/01/2021

numéro : dp07420c0089

demandeur :

adresse du projet : 43 BIS RUE DE COUBRON 93410 VAUJOURS M

nature du projet : Isolation thermique par l'extérieur

déposé en mairie le : 09/12/2020

reçu au service le : 11/01/2021

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -
Ancien château

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du ou des monuments historiques désignés ci-dessus. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'architecte des Bâtiments de France donne son accord.

L'architecte des Bâtiments de France

Marc LOUAIL

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable

N° 093076200089
Vaujours, le 18.02.2021

Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU



Vu pour être annexé
 Accusé de réception en préfecture
 093 219300746 20210219-21-053-AI
 Date de télétransmission : 19/02/2021
 Date de réception préfecture : 19/02/2021

Vaujours, le 11.02.2021
 Le Maire,

Baumit StarContact White

Colle et sous-enduit armé universel

Pour le Maire,
 Le 6^{ème} Adjoint,

■ GÉNÉRALITÉS

09 DEC. 2020

DP 093 074 2 0 C 0 0 8 9

RECOURABLE PAR

 Stéphane PAU



Avantages produit

- Mécanisable
- Haut rendement
- Chaux aérienne
- Forte adhérence



Produits associés*

APPLICABLE SUR

- Baunit StarTherm
- Baunit ProTherm
- Baunit MineralTherm
- Baunit Resolution

- Baunit SilkContop
- Baunit CreativTop
- Baunit StyleTop

Supports*

✓ ADMIS

- Béton (Rt2 et Rt3) (Systèmes collés ou fixés mécaniquement)
- Maçonneries minérales (Rt2 et Rt3) (Systèmes collés ou fixés mécaniquement)
- Enduits au ciment ou ciment bâtard (Systèmes fixés mécaniquement)
- Plaques de plâtre (Systèmes collés ou fixés mécaniquement)
- Anciens revêtements à base de plâtre ou de liants hydrauliques (Systèmes fixés mécaniquement)
- Anciens revêtements plastiques épais et semi-épais (D3) (Systèmes fixés mécaniquement)
- Anciennes peintures sur support minéral (D2) (Systèmes fixés mécaniquement)
- Ancien carrelage dépoli (Systèmes fixés mécaniquement)
- PSE ou Laine de roche (double panneauutage/sous-enduit)

✗ EXCLUS

- Matières plastiques et résines
- Panneau bois
- Surfaces métalliques
- Revêtements bitumineux

* Listes non exhaustives, nous consulter

Produit

Mortier-colle minéral prêt à gâcher, naturellement blanc, à haut rendement pour le collage/calage des panneaux isolants Baunit, ainsi que pour la réalisation du sous-enduit armé avec le Baunit StarTex. Applicable à la main ou mécanisable. Composant des systèmes d'isolation thermique extérieure Baunit StarSystem. Conforme à l'ETAG 004.

Composition

Chaux aérienne et liants hydrauliques, charge minérale allégée, sable, ainsi que des adjuvants pour une mise en œuvre et une adhérence améliorées.

Domaine d'emploi

Pour le collage/calage et comme couche de base armée des systèmes d'isolation thermique par l'extérieur Baunit StarSystem. Bâtiments tertiaires et publics, maisons individuelles et immeubles collectifs. Travaux de construction neuf comme de rénovation. Sur des parois planes verticales et horizontales/inclinées lorsque ces dernières ne sont pas exposées à la pluie (loggias, voussures, etc.). Application extérieure uniquement.

■ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Performances

Identification du produit :	Mortier GP selon EN 998-1	Masse volumique apparente sèche :	env. 1350 kg/m ³ selon EN 1015-10
Taille des grains :	0 - 1,2 mm selon EN 1015-1	Réaction au feu :	A2 selon EN 13501-1
Résistance en compression :	CS III selon EN 1015-11	Temps de mélange :	env. 3 min
Adhérence par traction :	≥ 0,08 N/mm ² selon EN 1015-12	Temps de repos :	env. 5 min
Absorption d'eau par capillarité :	W2 selon EN 1015-18	Durée pratique d'utilisation (DPU) :	env. 1h30 selon EN 1015-9
Perméabilité à la vapeur d'eau (μ) :	≤ 25 selon EN 1015-19	Temps de séchage (20°C, 65 % HR) :	env. 24 h
Conductivité thermique λ _{20,000,000} :	≤ 0,82 W/m·K (P= 50%) selon EN 1745	Teinte :	Blanc

Consommations

Consommation pour collage (kg/m ²)	env. 2,6 - 4,0	Besoin en eau :	env. 6 - 7 l/sac (env. 24 - 28%)
Consommation pour couche armée (kg/m ²)	env. 4,0 pour 3 mm d'épaisseur		



09 DEC. 2020

■ MISE EN ŒUVRE

Etat du support

Le support doit être propre, sec, à l'abri du gel, sans résidu, non hydrofugé, exempt d'efflorescence, stable et non friable. En outre, les supports doivent être plans et ne présenter aucune irrégularité importante en surface. La vérification du support doit s'effectuer selon les normes DTU 26.1 et le CPT 3035 du CSTB.

Préparation des supports

Pour le collage/calage ou pour la réalisation d'un système D3 armé :

- Nettoyage par grattage, brossage, lessivage et/ou nettoyage sous pression les souillures et dépôts superficiels divers.
- Traiter toute existence d'efflorescences, de salpêtre, de plâtre, terre, peinture, produit de décoffrage ou toute matière pouvant nuire à l'adhérence de l'enduit et créer une rugosité de surface.
- Consolider les surfaces farineuses ou légèrement sablonneuses.
- Éliminer complètement les parties lâches et creuses ainsi que les peintures s'écaillant et les anciennes couches de peinture à la colle de façon mécanique ou avec un produit de décapage.

Pour la réalisation de la couche de base armée du système ITE :

- Calfeutrement des joints ouverts entre panneaux isolants en PSE au moyen d'une mousse PU expansive (joints de largeur ≤ 10 mm), ou avec des lamelles de PSE (joints de largeur > 10 mm).
- Seulement après séchage complet de la colle des panneaux en PSE, et avant la pose des éventuelles fixations mécaniques, effectuer un ponçage sur les surfaces des panneaux isolants à l'aide d'une taloche, afin de rattraper les possibles désaffleurs.
- Les panneaux à base de laine de roche ne sont pas poncés, une couche de ragréage est ici appliquée après le chevillage pour compenser les désaffleurs.

Matériel

- Taloche inoxydable
- Mélangeur à vitesse lente

Nettoyez les outils et les appareils à l'eau immédiatement après utilisation.

■ CONSIGNES & RECOMMANDATIONS

Conditions d'emploi

La température du support, de l'air ambiant et du matériel doit être comprise entre $+5^{\circ}\text{C}$ et $+35^{\circ}\text{C}$ pendant l'application et le séchage. Protéger la façade du rayonnement solaire direct, de la pluie ou du vent fort (p. ex. au moyen d'un filet de protection d'échafaudage). Un taux d'humidité élevé et des températures basses peuvent prolonger sensiblement le temps de séchage.

■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Classification européenne sur les produits chimiques

Retrouver la classification détaillée sur la Fiche de Données de Sécurité (conforme à l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) et le règlement (UE) N° 453/2010) sur www.baumit.com.

Stockage

Stockable 12 mois sous film, à l'abri de l'humidité et sur palette.

Garantie de qualité

Contrôles en interne par nos propres laboratoires. Surveillance en externe du processus de production par un organisme certifié.

Conditionnement

Sac de 25 kg, 1 Pal. = 42 sacs = 1 050 kg

Préparation du produit

Saupoudrer le **Baumit StarContact White** dans une eau fraîche et claire et mélanger pendant 3 min avec un mélangeur approprié jusqu'à obtenir une pâte homogène (dans un gâcheur en continu, régler l'apport en eau ; un mélange supplémentaire avec un mélangeur est requis). Laisser reposer environ 5 minutes avant utilisation. DPU d'env. 1,5 h. Les produits ayant déjà pris ne doivent en aucun cas être à nouveau malaxés ou humidifiés. L'ajout d'adjuvants (par ex. antigel, accélérateur de prise) est interdit.

Application

MÉTHODES DE COLLAGE/CALAGE

Par boudin périphérique et plots :

Cette méthode est réservée aux supports présentant des irrégularités de surface jusqu'à 10 mm sous la règle de 2 m. Appliquer le mortier-colle à l'aide d'une taloche crantée de 6 à 10 mm en périphérie du panneau (à moins de 5 cm des bords) et 3 plots au milieu.

En plein :

Lorsque les écarts de planéité du support sont jusqu'à 5 mm sous la règle de 2 m, le collage peut se faire en plein. Déposer et étaler le mortier-colle à l'aide d'une taloche crantée de 6 à 10 mm.

APPLICATION DE LA COUCHE DE BASE ARMÉE OU SYSTÈME D3 ARMÉ

En une seule passe :

Appliquer une passe d'enduit sur une épaisseur de 3 à 5 mm (respecter la consommation du produit). Maroufler le treillis d'armature à la lisseuse inox dans le mortier frais. Finalement lisser pour égaliser.

En deux passes dite « frais dans frais » :

Appliquer une première passe d'enduit sur une épaisseur de 2 à 3 mm. Maroufler le treillis d'armature à la lisseuse inox dans le mortier frais. Appliquer une seconde passe dans une épaisseur de 1 à 2 mm et lisser pour égaliser.

Consignes générales :

Respecter un chevauchement des lés de l'armature de 10 cm. Le treillis doit être dans le tiers supérieur de la couche d'armature. L'armature ne doit jamais être directement positionnée sur l'isolant. Respecter les temps de séchage des tous les produits Baumit.

Précautions d'utilisation

Mesures de sécurité : Respecter les conseils de prudence du produit, protégez les yeux, la peau et éventuellement les voies respiratoires avec un équipement de protection approprié. La manipulation et le stockage du produit devra s'effectuer conformément au présent document et la FDS du produit. Éviter le rejet dans l'environnement, et protéger toute surface qui risque d'être endommagée, le cas échéant, nettoyer la à l'aide d'un chiffon propre ou d'une éponge légèrement humide.

Documents de référence

NF EN 998-1
CPT 3035 du CSTB
ETAG n°004

NF DTU 26.1
ATE et DTA Baumit

Précautions à prendre par les utilisateurs

Nos recommandations techniques orales et écrites liées à l'utilisation, visant à aider l'acheteur/l'utilisateur, fondées sur nos expériences et correspondant à l'état actuel des connaissances scientifiques et pratiques, sont sans engagement et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel et aucune obligation annexe résultant du contrat d'achat. Elles ne dégagent pas l'acheteur de son devoir de vérifier lui-même si nos produits sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés. Cette fiche technique annule et remplace les versions précédentes.



Baumit GranoporTop

Enduit à résine acrylique

■ GÉNÉRALITÉS



Avantages produit

- Très hydrofuge
- Élastique
- Résistant aux intempéries
- Résistance au vieillissement



Produits associés*

APPLICABLE SUR

- Baumit PremiumPrimer
- Baumit UniPrimer

RECOUVRABLE PAR

- Baumit GranoporColor
- Baumit SilikonColor
- Baumit PuraColor
- Baumit StarColor
- Baumit StyleColor

Produit

09 DEC. 2020

Revêtement plastique épais (RPE) à base de liants organiques, prêt à l'emploi et en phase aqueuse (enduit de finition). Enduit à talocher à structure grattée ou ribbée pour l'extérieur. Applicable à la main ou mécanisable. Composant des systèmes d'isolation thermique extérieure Baumit StarSystem, Baumit ProSystem et Baumit PowerSystem. Conforme à l'ETAG 004.

Composition

Liants organiques, agents de charge minéraux, pigments, additifs, eau.

Domaine d'emploi

Protection et décoration des façades de bâtiments tertiaires et publics, maisons individuelles et immeubles collectifs. Pour les travaux de construction neuf comme de rénovation. Sur des parois planes verticales et horizontales/inclinées lorsque ces dernières ne sont pas exposées à la pluie (loggias, voussures, etc.). Application extérieure uniquement.

■ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Performances

Identification du produit :	Famille II classe 2b selon NF T 38-005	Masse volumique :	env. 1,8 kg/dm ³
Perméabilité à la vapeur d'eau (V) :	V ₃ (< 15 g/m ² ·j) selon EN ISO 7783-2	Taille des grains (mm) :	1,5 / 2,0 / 3,0 selon EN 1015-1
Absorption de l'eau (W) :	W ₂ (0,1 - 0,5 kg/m ² ·h ^{0,5}) selon EN 1062-3	Valeur Sd :	0,22 - 0,28 m (pour 2 mm d'épaisseur de couche)
Épaisseur du revêtement (E) :	E _s (> 400 µm) selon EN 1062-1	pH :	env. 8,5
Adhérence :	≥ 0,3 MP selon EN 1542	Classification COV : Directive n° 2004/42/CE	< 40 g/l
Conductivité thermique :	env. 0,70 W/m·K selon EN 1745	Réaction au feu :	B selon EN 13501-1
Durabilité : (pour les enduits extérieurs si w > 0,5 kg/m ² · d0,5)	PND selon EN 13687-3	Teinte :	Baumit Life (couleurs spéciales sur demande)

Consommations

Structure	K 1,5	K 2	K 3	R2	R3
Consommation (kg/m ²)	env. 2,5	env. 3,2	env. 4,2	env. 2,8	env. 3,9



DP 093 074 20 C 0089

Supports*

✓ ADMIS

- Béton (Rt2 et Rt3)
- Béton cellulaire (Rt1)
- Maçonneries minérales (Rt2 et Rt3)
- Enduits au ciment ou ciment bâtard
- Plaques de plâtre
- Anciens revêtements à base de plâtre ou de liants hydrauliques
- Anciens revêtements plastiques épais et semi-épais (D3)
- Anciennes peintures sur support minéral (D2)
- Ancien carrelage dépoli
- Ancien traitement hydrofuge (D1)

✗ EXCLUS

- Matières plastiques et résines
- Panneau bois
- Surfaces métalliques
- Revêtements bitumineux
- Anciens systèmes d'imperméabilité

*Listes non exhaustives, nous consulter

09 DEC. 2020



■ MISE EN ŒUVRE

Etat du support

Le support doit être propre, sec, à l'abri du gel, sans résidu, non hydrofugé, exempt d'efflorescence, stable et non friable. En outre, les supports doivent être plans et ne présenter aucune irrégularité importante en surface. La vérification du support doit s'effectuer selon la norme DTU 20.1, 59.1 et le CPT 3035 du CSTB.

Préparation des supports

- Nettoyage par grattage, brossage, lessivage et/ou nettoyage sous pression les souillures et dépôts superficiels divers.
- Supprimer les pellicules de suintement mécaniquement.
- Traiter toute existence d'efflorescences, de salpêtre, de plâtre, terre, peinture, produit de décoffrage ou toute matière pouvant nuire à l'adhérence de l'enduit et créer une rugosité de surface.
- Consolider les surfaces minérales farineuses ou légèrement sablonneuses. (par exemple Baumit ReCompact avec un temps d'attente d'au moins 12 heures).
- Si le support est fortement absorbant (bétons cellulaire), appliquer une couche de Baumit MultiPrimer (dilution maximal de 50%).
- Éliminer complètement les parties lâches et creuses ainsi que les peintures s'écaillant et les anciennes couches de peinture à la colle de façon mécanique ou avec un produit de décapage.
- Recouvrir, et éventuellement renforcer à l'aide du treillis en fibre de verre, les surfaces minérales ou présentant des fissures à l'aide d'un enduit de ragréage (par exemple le Baumit MultiContact MC 55 W).

En complément aux préparatifs décrits ici, tous les supports doivent recevoir une couche d'impression Baumit PremiumPrimer ou Baumit UniPrimer (Temps d'attente au moins 24 heures).

■ CONSIGNES & RECOMMANDATIONS

Conditions d'emploi

La température du support, de l'air ambiant et du matériel doit être comprise entre +5° C et +35° C pendant l'application et le séchage. Cependant il est possible d'appliquer à des températures plus basses (+1° C) par l'utilisation de l'accélérateur de prise Baumit SpeedTop. Protéger la façade du rayonnement solaire directe, de la pluie ou du vent fort (p. ex. au moyen d'un filet de protection d'échafaudage). Un taux d'humidité élevé et des températures basses peuvent prolonger sensiblement le temps de séchage et modifier de manière inégale la couleur.

Si besoin, il est possible d'incorporer un algicide dans le revêtement résine synthétique Baumit GranoporTop (un résultat de prévention et de ralentissement est obtenu, il n'est néanmoins pas possible de garantir l'absence d'infestation par des algues).

■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Classification européenne sur les produits chimiques

Retrouver la classification détaillée sur la Fiche de Données de Sécurité (conforme à l'annexe II du règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) et le règlement (UE) N° 453/2010) sur www.baumit.com.

Stockage

Stockable 12 mois à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Garantie de qualité

Contrôles en interne par nos propres laboratoires. Surveillance en externe du processus de production par un organisme certifié.

Conditionnement

Seau de 25 kg, 1 palette = 24 seaux = 600 kg

Matériel

- Taloche en acier inoxydable
- Tyrolenne
- Taloche en matière plastique
- Mélangeur à vitesse lente
- Brosse ou/et rouleau

Nettoyez les outils et les appareils à l'eau immédiatement après utilisation.

Préparation du produit

Mélangez soigneusement le revêtement Baumit GranoporTop avec un mélangeur à vitesse lente avant l'application. Diluable avec un maximum de 1% d'eau pour obtenir une bonne consistance de mise en œuvre.

Application

Constitution des couches :

Application à la brosse ou au rouleau une ou deux couches de fond universelle Baumit PremiumPrimer ou Baumit UniPrimer (recouvrement total et homogène). Respecter un temps de séchage d'au moins 24 h.

1 x revêtement Baumit GranoporTop

L'enduit de finition est appliqué sur toute la surface à l'aide d'une taloche en acier ne présentant aucune trace de rouille ou projeté avec une tyrolenne, réglez en fonction de la taille des grains et ressorez, immédiatement après l'application, avec une taloche en matière plastique.

Veuillez ne pas mélanger avec d'autres enduits. Appliquez d'une manière régulière et sans interruption.

Lors de l'utilisation de lots différents, ils devront absolument être mélangés avant le début des travaux.

Pour une façade exposée au rayonnement solaire direct ou indirect, le TSR (Taux de Réflexion Solaire) devra être supérieur ou égal à 30.

Précautions d'utilisation

Mesures de sécurité : Respecter les conseils de prudence du produit, protégez les yeux, la peau et éventuellement les voies respiratoires avec un équipement de protection approprié. La manipulation et le stockage du produit devra s'effectuer conformément au présent document et la FDS du produit. Éviter le rejet dans l'environnement, et protéger toute surface qui risque d'être endommagée, le cas échéant, nettoyer la à l'aide d'un chiffon propre ou d'une éponge légèrement humide.

Documents de référence

NF DTU 59.1

NF EN 1062-1

NFT 36-005

CPT 3035 du CSTB

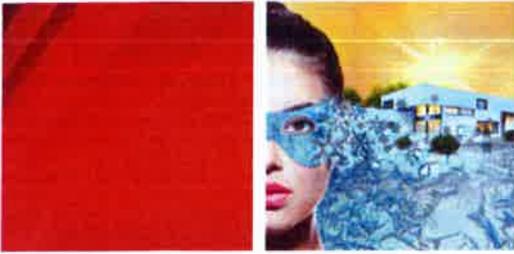
NF EN 15 824

NFT 34-722

ATE et DTA Baumit

Précautions à prendre par les utilisateurs

Nos recommandations techniques orales et écrites liées à l'utilisation, visant à aider l'acheteur/l'utilisateur, fondées sur nos expériences et correspondant à l'état actuel des connaissances scientifiques et pratiques, sont sans engagement et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel et aucune obligation annexe résultant du contrat d'achat. Elles ne dégagent pas l'acheteur de son devoir de vérifier lui-même si nos produits sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés. Cette fiche technique annule et remplace les versions précédentes.



Baumit StarTex

Armature en fibres de verre

■ GÉNÉRALITÉS



Avantages produit

- Certifiée CSTBat
- Résistant aux alcalins
- Résistance à la traction
- Bon comportement à l'élongation



Produits associés*

MAROUFLABLE DANS

- Baumit openContact
- Baumit StarContact White
- Baumit ProContact
- Baumit StarContact Speed
- Baumit PowerFlex
- Baumit EasyFlex

Supports*

✓ ADMIS

- Les enduits de ragréage des systèmes d'isolation thermique par l'extérieure Baumit

✗ EXCLUS

- Matières plastiques et résines
- Surfaces métalliques
- Les peintures à la chaux

*Listes non exhaustives,
nous consulter

Produit

Armature en fibres de verre résistant aux alcalins pour les systèmes d'isolation thermique par l'extérieur Baumit. Conforme à l'ETAG 004.

Composition

Fils en fibre de verre tissés et protégés par une enduction de matière plastique (gomme de styrène-butadiène).

Domaine d'emploi

Pour le renforcement des enduits de base (ou sous-enduit).
Composant pour la réalisation de la couche de base armée des systèmes d'isolation thermique extérieure Baumit et pour le renfort des enduits de ragréage (système D3 armée).

■ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Performances

Résistance à la traction à l'état initial (T) :	$T_3 (> 40 \text{ N/mm})$
Résistance aux alcalis (Ra) :	$Ra_1 (\geq 20 \text{ N/mm})$
Dimension des mailles (M) :	$M_2 (3 < m \leq 5 \text{ mm})$
Élongation (E) :	$E_2 (2 < R_{0,5} \leq 5 \text{ N/mm})$
Densité surfacique :	env. 160 g/m^2
Taux de cendres :	$(625 \pm 20) \text{ }^\circ\text{C} ; (800 \pm 3) \%$
Type :	Trellis textile tissé

Consommations

Consommation (m^2/m^2)	1,1
--	-----

1 rouleau suffit pour à peu près 50 m²



09 DEC. 2020

DP 093 074 20 C 0089



■ MISE EN ŒUVRE

Etat du support

09 DEC. 2020

Le support doit être propre, sec, à l'abri du gel, sans résidu, non hydrofugé, exempt d'efflorescence, stable et non friable. En outre, les supports doivent être plans et ne présenter aucune irrégularité importante en surface. La vérification du support doit s'effectuer selon les normes DTU 26.1 et le CPT 3035 du CSTB.

Matériel

- Lisseuse inoxydable
- Cutter

Nettoyez les outils et les appareils à l'eau immédiatement après utilisation.

Préparation du produit

Prévoir la découpe de l'armature à l'aide d'un cutter avant l'application.

Application

Avant l'application de la couche armée, réaliser les renforcements du système, comme par exemple les renforts aux rives du bâtiment ou les renforts aux angles des baies.

Application manuelle en une seule passe :

Application d'une passe d'enduit (respecter la consommation du produit). Marouflage de l'armature à la lisseuse inoxydable dans le mortier frais. Lisser pour égaliser.

Application manuelle en deux passes dite « frais dans frais » :

Application d'une première passe d'enduit (respecter la consommation du produit). Marouflage de l'armature à la lisseuse inoxydable dans le mortier frais. Application d'une seconde passe et lisser pour égaliser.

Protection des zones à forte sollicitation mécanique :

Avant l'application de la couche de base armée, une couche supplémentaire de treillis en fibre de verre Baunit est réalisée dans les parties exposées aux chocs, avec l'enduit de base du système.

Consignes générales :

Respecter un chevauchement des lés de l'armature de 10 cm.

Le treillis doit être dans le tiers supérieur de la couche d'armature.

L'armature ne doit jamais être directement positionnée sur le panneau isolant.

Respecter les temps de séchage des produits de ragréage Baunit.

Sur système ITE :

- Calfeutrement des joints ouverts entre panneaux isolants en PSE au moyen d'une mousse de polyuréthane expansive pour les joints de largeur ≤ 10 mm, ou avec des lamelles de PSE pour les joints de largeur > 10 mm.
- Seulement après séchage complet de la colle ou du calage des panneaux isolants en PSE, et avant la pose des éventuelles fixations mécaniques, effectuer un ponçage sur les surfaces des panneaux isolants à l'aide d'une taloche abrasive, afin de rattraper les possibles désaffleurs.
- Les panneaux d'isolation pour façade Baunit à base de laine de roche ne sont pas poncés, une couche de ragréage est ici appliquée après le chevillage pour compenser les désaffleurs.

Sur système D3 armé :

- Nettoyage par grattage, brossage, lessivage et/ou nettoyage sous pression les souillures et dépôts superficiels divers.
- Supprimer les pellicules de suintement mécaniquement.
- Traiter toute existence d'efflorescences, de salpêtre, de plâtre, terre, peinture, produit de décoffrage ou toute matière pouvant nuire à l'adhérence de l'enduit et créer une rugosité de surface.
- Consolider les surfaces farineuses ou légèrement sablonneuses.
- Eliminer complètement les parties lâches et creuses ainsi que les peintures s'écaillant et les anciennes couches de peinture à la colle de façon mécanique ou avec un produit de décapage.

■ CONSIGNES & RECOMMANDATIONS

Conditions d'emploi

La température du support, de l'air ambiant et du matériel doit être comprise entre $+8^{\circ}$ C et $+35^{\circ}$ C pendant l'application et le séchage. Protéger la façade du rayonnement solaire direct, de la pluie ou du vent fort (p. ex. au moyen d'un filet de protection d'échafaudage).

Un taux d'humidité élevé et des températures basses peuvent prolonger sensiblement le temps de séchage.

Lors de l'application du treillis en verre textile Baunit, veillez tout particulièrement à ce qu'aucune cavité ne se forme sous le treillis en fibres de verre. En cas d'utilisation d'un profilé de protection pour les arêtes (profilé de renfort d'arête Baunit, par exemple), vous devez rabattre

le treillis en fibre de verre sur l'arête sur moins un côté.

Lors de l'ébavurage de l'enduit de marouflage, veillez à ce que le treillis ne soit pas endommagé ou mis à découvert.

Précautions d'utilisation

Mesures de sécurité : protégez éventuellement les yeux, la peau et les voies respiratoires avec un équipement de protection approprié. La manipulation et le stockage du produit devra s'effectuer conformément au présent document. Éviter le rejet dans l'environnement, et protéger toute surface qui risque d'être endommagée.

■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Classification européenne sur les produits chimiques

Produit non soumis à l'obligation de FDS selon la réglementation REACH.

Stockage

Stockage debout et à l'abri de l'humidité.

Garantie de qualité

Contrôles en interne par nos propres laboratoires. Surveillance en externe du processus de production par un organisme certifié.

Conditionnement

Rouleau de 55 m² (110 cm en largeur, 50 m en longueur).

Documents de référence

CPT 3035 du CSTB

ATE et DTA Baunit

Précautions à prendre par les utilisateurs

Nos recommandations techniques orales et écrites liées à l'utilisation, visant à aider l'acheteur/l'utilisateur, fondées sur nos expériences et correspondant à l'état actuel des connaissances scientifiques et pratiques, sont sans engagement et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel et aucune obligation annexe résultant du contrat d'achat. Elles ne dégagent pas l'acheteur de son devoir de vérifier lui-même si nos produits sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés.

Cette fiche technique annule et remplace les versions précédentes.

09 DEC. 2020

DP 093 074

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210219-21-053-A1
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021



ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES MATERIAUX ISOLANTS

ASSOCIATION DECLAREE (LOI DU 1ER JUILLET 1901) ORGANISME CERTIFICATEUR DECLARE (LOI 94-442 DU 3 JUIN 1994)

CSTB - LNE



CERTIFICAT ACERMI

N° 18/119/1352

Licence n° 18/119/1352

ACCREDITATION
N°5-0019
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR



Édition 2

En application des Règles Générales du Certificat de produit ACERMI et du référentiel Produits manufacturés en polystyrène expansé version B du 01/09/2014 de la Certification des matériaux isolants thermiques,

la société :

Raison sociale : **ISOBOX ISOLATION**

Company:

Siège social : **Zone d'activités 68600 WOLFGANTZEN - France**

Head Office:

est autorisée à apposer la marque ACERMI sur le produit isolant, sur les emballages et sur tout document concernant directement le produit désigné sous la référence commerciale

FaçadBox 31

et fabriqué par les usines de : -

Production plant:

avec les caractéristiques certifiées figurant en page 2 du présent certificat.

Certified characteristics are given in page 2.

et pour les usages figurant en page 4 du présent certificat.

Uses are given in page 4.

Ce certificat atteste que ce produit et le système qualité mis en œuvre pour sa fabrication font respectivement l'objet d'essais de conformité et d'audits périodiques avec prélèvement d'échantillons pour essais, suivant les spécifications définies par le référentiel Produits manufacturés en polystyrène expansé ET la norme EN 13163:2012+A2 : 2016.

This licence, delivered under the ACERMI Technical Regulations, certifies that the products and the relevant quality system are respectively submitted to tests of conformity and periodical audits with sampling for tests, according to the specifications of the Technical Regulations.

Ce certificat a été délivré le 28 août 2019 et, sauf décision ultérieure à la présente certification, due en particulier à une modification du produit ou du système qualité mis en place, est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

This certificate was issued on august 28th 2019 and is valid until december 31th 2020, except new decision due to a modification in the product or in the implemented quality system.

Pour le Président
T. GRENON

P. PRUDHON

Pour le Secrétaire
É. CRÉPON

F. LYON

La validité du certificat peut être vérifiée en consultant la base de données sur le site www.acermi.com

Révision du certificat n° 18/119/1352 Édition 1, délivré le 28 mai 2018

Revision of certificate n° 18/119/1352 Edition 1, issued on may 28th 2018



09 DEC. 2020

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210219-21-053-AI
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021

ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES MATERIAUX ISOLANTS

ASSOCIATION DECLAREE (LOI DU 1ER JUILLET 1901) ORGANISME CERTIFICATEUR DECLARE (LOI 94-442 DU 3 JUIN 1994)

CSTB - LNE

ACCREDITATION
N°5-0019
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

CERTIFICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES

Édition 2

CERTIFICAT ACERMI**N° 18/119/1352**

Licence n° 18/119/1352

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES*Certified properties*CONDUCTIVITÉ THERMIQUE CERTIFIÉE : $\lambda_p = 0.031 \text{ W/(m.K)}$ *Certified thermal conductivity:*

DP 093 074 2 0 0 0 0 8 9

Résistance thermique - Thermal resistance											
Épaisseur (mm)	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70
R (m ² .K/W)	0,60	0,80	0,95	1,10	1,25	1,45	1,60	1,75	1,90	2,05	2,25
Épaisseur (mm)	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125
R (m ² .K/W)	2,40	2,55	2,70	2,90	3,05	3,20	3,35	3,50	3,70	3,85	4,00
Épaisseur (mm)	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180
R (m ² .K/W)	4,15	4,35	4,50	4,65	4,80	5,00	5,15	5,30	5,45	5,60	5,80
Épaisseur (mm)	186	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235
R (m ² .K/W)	6,00	6,10	6,25	6,45	6,60	6,75	6,90	7,05	7,25	7,40	7,55
Épaisseur (mm)	240	245	250	255	260	265	270	275	280	285	290
R (m ² .K/W)	7,70	7,90	8,05	8,20	8,35	8,50	8,70	8,85	9,00	9,15	9,35
Épaisseur (mm)	295	300	305	310	315	320	325	330	335	340	345
R (m ² .K/W)	9,50	9,65	9,80	10,00	10,15	10,30	10,45	10,60	10,80	10,95	11,10
Épaisseur (mm)	350	355	360	365	370	375	380	385	390	395	400
R (m ² .K/W)	11,25	11,45	11,60	11,75	11,90	12,05	12,25	12,40	12,55	12,70	12,90

RÉACTION AU FEU : Euroclasse E

*Reaction to fire:***AUTRES CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES***Other certified properties*

Tolérance d'épaisseur	T(2)
Résistance à la traction perpendiculairement aux faces	TR120
Transmission de vapeur d'eau	MU 30 à 70
Contrainte en compression	CS(10) 70

09 DEC. 2020

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210219-21-053-AI
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021



ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES MATERIAUX ISOLANTS

ASSOCIATION DECLAREE (LOI DU 1ER JUILLET 1901) ORGANISME CERTIFICATEUR DECLARE (LOI 94-442 DU 3 JUIN 1994)

CSTB - LNE



ACCREDITATION
N°5-0019
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFAC.FR

Édition 2

09 DEC. 2020

CERTIFICAT ACERMI

N° 18/119/1352

Licence n° 18/119/1352

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Certified properties

Profil d'usage ISOLE

Niveaux d'aptitude à l'emploi	Compression	Stabilité dimensionnelle	Comportement à l'eau	Cohésion	Perméance à la vapeur d'eau
Épaisseurs (mm)	I	S	O	L	E
de 20 à 45	3	5	3	3 ₍₁₂₀₎	2
de 50 à 400	3	5	3	3 ₍₁₂₀₎	3

DP 093 074 20 C 0089



ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES MATERIAUX ISOLANTS
ASSOCIATION DECLAREE (LOI DU 1ER JUILLET 1901) ORGANISME CERTIFICATEUR DECLARE (LOI 94-442 DU 3 JUIN 1994)
CSTB - LNE



CERTIFICAT ACERMI

N° 18/119/1352

Licence n° 18/119/1352

USAGES VISÉS

Intended uses

DP 093 074 2 0 C 0 0 8 9

Édition 2

Le produit objet de ce certificat peut être utilisé pour les usages visés dans le tableau ci-dessous. La mise en œuvre de ce produit est précisée dans les documents de référence tels que les DTU, les règles ou recommandations professionnelles, les Avis Techniques et les Documents Techniques d'Application. Il appartient au maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise de vérifier que l'usage de ce certificat correspond à la version des règles de l'art applicables.

USAGE VISÉ (selon le Cahier Technique G)		RÉFÉRENCES COMMERCIALES	OBSERVATIONS ÉVENTUELLES
Murs donnant sur l'extérieur : isolation thermique par l'extérieur	Isolant thermique pose collée sous enduit	FaçadBox 31	longueur ≤ 1 200 mm largeur ≤ 600 mm épaisseur ≤ 300 mm
	Isolant thermique fixé mécaniquement par chevilles / calé chevillé sous enduit	FaçadBox 31	longueur ≤ 1 200 mm largeur ≤ 600 mm épaisseur ≤ 300 mm

09 DEC. 2020



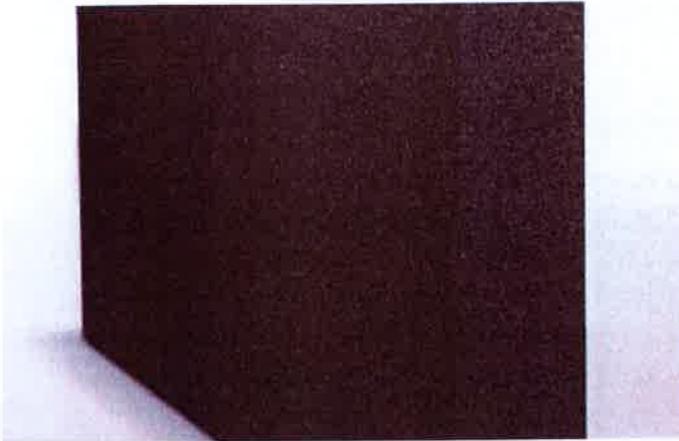
FAÇADBOX 31

DP 093 074 20 00089

DESCRIPTION

Façadbox31 est un panneau isolant en PSE graphité conçu pour l'isolation thermique extérieure sous enduit.

Sa très faible conductivité thermique (31mW/(m.K)) lui confère d'excellentes performances d'isolation R maxi = 6,45 m².K/W



Résistance thermique déclarée (m ² .K/W)	Épaisseur (mm)	Colis dimensions 1200 x 600 mm			Palette dimensions 1200 x 1200 mm				
		Nombre de pièces	m ²	Hauteur colis (mm)	Nombre de colis	Nombre de pièces	m ²	m ²	Hauteur palette (mm)
0,60	20	25	18,00	500	10	250	180,00	3,7	2580
0,95	30	16	11,52	480	10	160	115,20	3,6	2480
1,25	40	12	8,64	480	10	120	86,40	3,6	2480
1,60	50	10	7,20	500	10	100	72,00	3,7	2580
1,90	60	8	5,76	480	10	80	57,60	3,6	2480
2,25	70	7	5,04	490	10	70	50,40	3,6	2530
2,55	80	6	4,32	480	10	60	43,20	3,6	2480
2,90	90	5	3,60	450	10	50	36,00	3,4	2330
3,20	100	5	3,60	500	10	50	36,00	3,7	2580
3,50	110	4	2,88	440	10	40	28,80	3,3	2280
3,70	115	4	2,88	460	10	40	28,80	3,4	2380
3,85	120	4	2,88	480	10	40	28,80	3,6	2480
4,15	130	4	2,88	520	10	40	28,80	3,9	2680
4,50	140	3	2,16	420	10	30	21,60	3,1	2180
4,80	150	3	2,16	450	10	30	21,60	3,4	2330
5,15	160	3	2,16	480	10	30	21,60	3,6	2480
5,45	170	3	2,16	510	10	30	21,60	3,8	2630
5,80	180	3	2,16	540	10	30	21,60	4,0	2780
6,10	190	2	1,44	380	12	24	17,28	3,4	2360
6,45	200	2	1,44	400	12	24	17,28	3,6	2480

Autres épaisseurs possibles : nous consulter



DP 093 074 20 C 0089

09 DEC. 2020

LES PLUS

Excellentes performances thermiques.

Stabilité dimensionnelle

DOMAINE D'APPLICATION

Isolation thermique extérieure sous enduit, en rénovation ou en neuf. Fixation par collage (renfort par chevilles) ou par chevillage.

Ce produit nécessite un bâchage anti-UV/IR pendant la pose.



DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES

ACERMI FACADBOX 31

DOP FACADBOX 31

Brochure Isolation Thermique par l'Extérieur

PRODUITS LIÉS



SOUBASBOX 36